

COMMUNE DE SAINT BERNARD

ARRETE DU MAIRE N°A2017\_094

**Objet : Ouverture et organisation de l'enquête publique portant sur la modification du plan local d'urbanisme de la commune de Saint Bernard.**

**Le Maire de la commune de SAINT BERNARD**

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 123-1 à L. 123-19, et R. 123-1 à R. 123-27 ;  
Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L. 153-41 ;  
Vu la délibération du 07/09/2010 approuvant le plan local d'urbanisme ;  
Vu l'arrêté municipal du 23/01/2017 engageant la modification du plan local d'urbanisme ;  
Vu l'ordonnance du 10/08/2017 de M. le président du tribunal administratif de Lyon désignant le commissaire enquêteur ;  
Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique.

## ARRETE

### Article 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme approuvé de la commune de Saint-Bernard pendant une durée de 41 jours du 11/12/2017 à 13h30 au 20/01/2018 à 12h00 . La personne responsable du plan local d'urbanisme auprès de laquelle les informations peuvent être demandées est le maire.

### Article 2

Le projet de modification porte sur :

- Transformation des « Orientations d'Aménagements » des zones AU en « Orientations d'Aménagement et de Programmation »

### Article 3

Toute correspondance postale relative à l'enquête publique peut être adressée au commissaire enquêteur à l'adresse de la commune siège de l'enquête. Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : [modification-plu-st-bernard@mail.registre-numerique.fr](mailto:modification-plu-st-bernard@mail.registre-numerique.fr)

### Article 4

Le président du tribunal administratif a désigné M Jean-Louis DELFAU, retraité, conservateur des hypothèques honoraire, en qualité de commissaire enquêteur.

### Article 5

Le dossier d'enquête publique constitué du projet de modification du plan local d'urbanisme, des avis recueillis est disponible gratuitement sur support papier à la mairie de Saint-Bernard pendant 41 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 11/12/2017 à 13h30 au 20/01/2018 à 12h00 inclus. Il sera également consultable sur un poste informatique à cet endroit.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé à la mairie de Saint-Bernard pendant 41 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 11/12/2017 à 13h30 au 20/01/2018 à 12h00 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser dans les conditions prévues à l'article 3.

Le dossier d'enquête publique peut également être consulté sur le site internet suivant : [www.registre-numerique.fr/modification-PLU-St-Bernard](http://www.registre-numerique.fr/modification-PLU-St-Bernard).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier peut être communiqué, à ses frais, à toute personne qui en fait la demande.

Envoyé en préfecture le 07/11/2017

Reçu en préfecture le 07/11/2017

Affiché le 9.11.17 S.E.S

ID : 001-210103396-20171103-2017\_094-AR

### Article 6

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie :

- Lundi 11 décembre 2017 de 14h30 à 17h30.
- Mercredi 20 décembre 2017 de 10h00 à 12h00
- Jeudi 11 janvier 2018 de 9h00 à 12h00
- Samedi 20 janvier 2018 de 9h00 à 12h00

### Article 7

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie et à la préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront reçus et pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet suivant : [www.registre-numerique.fr/modification-PLU-St-Bernard](http://www.registre-numerique.fr/modification-PLU-St-Bernard).

### Article 8

Les mesures de publicité seront les suivantes :

- Insertion dans deux journaux locaux dans la rubrique « annonces légales »
- Affichage format A2 jaune sur les panneaux habituels et sur les lieux concernés par l'enquête publique
- Site internet de la mairie et panneau lumineux

### Article 9

Au terme de l'enquête, la modification du plan local d'urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal.

### Article 10

Une copie du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet et au commissaire-enquêteur.

### Article 11

Cet arrêté fera l'objet de mesures de publicité conformément à l'article R. 123-11 du code de l'environnement.

Fait à Saint-Bernard le 03/11/2017

Le Maire,

